



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



General Fisheries Commission
for the Mediterranean
Commission générale des pêches
pour la Méditerranée

Allocution de M. Abdellah Srour
Secrétaire exécutif de la CGPM
26ème Réunion ordinaire de l'ICCAT
Point 10 de l'ordre du jour, plénière (coopération avec d'autres organisations)

Excellences,
Mesdames et Messieurs les représentants des pays et des organisations,
Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire exécutif de l'ICCAT,
Chers collègues,

C'est un grand plaisir pour moi que de participer à cette 26^{ème} Réunion ordinaire, au nom de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Je souhaite en premier lieu féliciter l'Espagne pour son accueil dans ce cadre merveilleux ainsi que le Secrétariat de l'ICCAT pour l'excellente organisation de cette réunion.

La GFCM et l'ICCAT sont des partenaires de longue date. En effet, l'histoire de la collaboration entre nos deux organisations remonte à plus de 30 années en arrière, lorsqu'un groupe de travail a été mis en place pour renforcer la coopération technique en matière de collecte de données ainsi que dans d'autres domaines présentant un intérêt commun. Cette collaboration se justifie par le fait que la CGPM et l'ICCAT partagent, en partie, la même zone de compétence géographique ainsi que de nombreux États membres.

Au fil des années, nous avons constaté la nécessité de renforcer cette coopération, notamment dans le cadre de l'Objectif de développement durable 14 qui vise à conserver et exploiter de manière durable les océans. À l'évidence, toutes les organisations dont le mandat porte sur les océans et sur leurs ressources biologiques marines doivent faire des efforts et unir leurs forces pour atteindre cet objectif commun, tout en tenant compte de leurs mandats respectifs.

C'est en tout cas la philosophie adoptée par la CGPM, qui a déjà conclu environ 15 protocoles d'accord avec des organisations partenaires. Dernièrement, les membres de la CGPM ont d'ailleurs souligné qu'il serait important de conclure un protocole d'accord avec l'ICCAT, afin de construire un cadre de coopération plus formel.

J'ai l'honneur de vous informer que la CGPM se tient prête à conclure ce protocole d'accord avec l'ICCAT si cette démarche est approuvée au cours de la présente réunion ordinaire.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Abdellah Srour, Secrétaire exécutif de la CGPM